

Avis sur le rapport 4-0 de l'Exécutif régional

**Cadre général de présentation des rapports relatifs à la mobilité
présentés lors de la session du 25 mai 2018**

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport 4-0 fournit une vision synthétique et explicite la présentation de l'ensemble des rapports relatifs à la mobilité qui seront débattus en assemblée plénière du Conseil régional.

En préambule, le rapport rappelle les principes qui guident l'action régionale en la matière : la mobilité partout et pour tous "le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment, à un coût et un prix acceptables".

Définie à l'occasion de la stratégie de mandat adoptée lors de l'Assemblée plénière du 16 décembre 2016, la mobilité partout et pour tous passe par la mobilisation et la coordination de plusieurs leviers d'action dont dispose la Région, et la mise en œuvre de nouvelles dispositions. La mobilité de demain doit être repensée de façon globale pour être partagée, durable, connectée et accessible au plus grand nombre.

Le rapport 4.0 contextualise ensuite brièvement les rapports :

- 4-1 Rapport d'information sur les offres de mobilité régionales et orientations dans le cadre de la future loi LOM
- 4-2 Convention TER 2018-2025
- 4-3 Rapport d'étape sur la stratégie d'acquisition du matériel ferroviaire roulant
- 4-4 Conventions-cadre des Programmes Industriels, de Changements d'Organes Majeurs, de VNC démantèlement relatives au matériel ferroviaire roulant
- 4-5 Convention cadre pluriannuelle des investissements en gares de Bourgogne-Franche-Comté
- 4-6 Déploiement d'abris vélos dans les gares : conventions, tarifs et règlement d'utilisation du service
- 4-7 Règlement d'intervention : soutien aux plateformes de mobilité du territoire de Bourgogne-Franche-Comté
- 4-8 SDA Ad'AP volet routier sur le périmètre Bourgogne
- 4-9 Nouvelle tarification solidaire TER Bourgogne-Franche-Comté harmonisée et convention entre la Région, Pôle emploi et SNCF Mobilités
- 4-10 Nouvelle tarification routière Mobigo harmonisée pour les transports interurbains.

Avis du CESER

Le CESER souligne l'intérêt de ce rapport qui consiste en une communication de l'Exécutif régional et qui met en perspective l'ensemble des rapports soumis au CESER.

Dans un objectif de développement durable et soutenable, le CESER souligne la nécessité d'intégrer les politiques de mobilité dans un ensemble plus vaste incluant l'aménagement du territoire, son organisation spatiale, les politiques et documents d'urbanisme.

Le progrès, pour le futur, c'est d'inverser la tendance de l'urbanisme des années 60-80.

Ceci implique de renforcer l'attractivité des territoires de proximité, avec des relations habitat, éducation, emploi, commerces, loisirs rapprochés, de reconstruire les villes ou villages sur eux-mêmes, en conservant au plus proche les services de proximité du quotidien.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.